

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
Le 23 juin 2023 Le 3 juillet 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 7 juillet 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, COLLET,
DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, RICHET, SAINT-
MARTIN, SIMON

Présents : 21

Votants : 25

Absents :

Madame LEFEVRE (*excusée pouvoir à M.VIDEAU*)

Madame LOUBET

Madame SANNIER (*excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN*)

Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à G. LE MASSON*)

Monsieur DEGUSSEAU

Monsieur MORTREUX (*excusée pouvoir à JM.LESUEUR*)

Grégory LE MASSON a été élu secrétaire

OBJET : URBANISME - VENTE D'UN TERRAIN

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle comme indiqué lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier, que la commune a été sollicitée par un administré pour acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 84 m², sise avenue des Lauriers, cadastrée section ZM n° 732, afin qu'il l'intègre à sa parcelle cadastrée AC n° 18, avenue de la Duchesse Gonnor, (le propriétaire de l'autre parcelle mitoyenne, cadastrée n° 156, n'étant pas intéressé).

Le conseil communautaire a procédé à la désaffectation de cette parcelle et la commune a procédé à son déclassement avant cession.

Après consultation, les Domaines ont estimé une valeur vénale de 23 € le m², avec une marge d'appréciation de 10%, le prix de 25 €/m² est donc proposé, soit 2 100 €.

.../...

.../...

Le futur acquéreur prendra à sa charge tous les frais incombant à la vente (*géomètre, notaire*) et il devra clôturer la parcelle et y accéder par l'entrée actuelle de son habitation.

Où cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **DONNE** son accord pour cette vente au **prix de 25 €/m², soit 2 100 €.**

✚ **INDIQUE** que le futur acquéreur prendra à sa charge tous les frais incombant à la vente (*géomètre, notaire*) et il devra clôturer la parcelle et y accéder par l'entrée actuelle de son habitation.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **7 juillet 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **7 juillet 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN